

Nos réf. : CR/JD/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 05/03/10	L'an deux mil dix le dix sept mars à dix neuf heures
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 17/03/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Mme Claire RADREAU</b> , Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<b>Étaient présents :</b> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal.  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>OBJET :</b>  <i>Acquisition terrain Section AH n°301 Lieu-dit « Sur la Berge » SCI La Champagne</i>	<b>Excusés :</b> GROSJEAN Laurence a donné procuration à MORENO Christine, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUH Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, GUERITEY Nadine a donné procuration à PAGNOT Pascal.  Monsieur DEMANGEON Michel est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide d’acquérir la parcelle suivante :

- Section AH n°301 contenance 0a 61 lieu-dit « Sur la Berge » appartenant à SCI La Champagne – GROSCLAUDE Hervé 22 Grande Rue à BAVANS (25) pour la somme de 366 € (trois cent soixante six euros).

\* Précise en outre que :

- les Services des Domaines ont communiqué leur avis
- les frais occasionnés par cette acquisition sont à la charge de la Ville
- les crédits sont inscrits au budget primitif.

\* Désigne Maître DARMON Evelyne Notaire – 22 rue Souagerie MONTBELIARD (Doubs) pour dresser l’acte.

\* Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/10

Publiée le 17/03/10.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

*Radreau*

SOUS-PRÉFECTURE  
  
- 7 AVR. 2010  
  
MONTBELIARD

MAIRIE DE BAVANS  
07. AVR. 2010  
COURRIER REÇU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montbéliard , le 10/12/2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU DOUBS  
ET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTE63, QUAI VEIL PICARD  
25030 BESANCON CEDEX

TÉLÉPHONE : 03.81.5.20.20

HORAIRES D'OUVERTURE  
8H30 - 12H30 / 13H30 - 16H 30 DU LUNDI AU JEUDI  
8H30 - 12H30 / 13H30 - 16H LE VENDREDI

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD

Téléphone : 03.81.32.62.24

Télécopie : 03.81.32.62.05

Courriel : nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr



**Madame Le Maire**  
**Mairie**  
**1 rue des Fleurs**  
**25550 BAVANS**

**OBJET :** Estimation parcelle section AH 301**REF :** Les vôtres: votre lettre du 06/11/2009

Complétée le 10/11/2009

Les nôtres: 2009 - 48 V 1046

Madame le Maire ,

Par courrier visé en références, vous m'avez demandé une estimation de la valeur vénale de la parcelle située à BAVANS et cadastrée section AH n° 301 d'une contenance de 0 a 61 ca afin de faciliter l'accès au stade de football par les services d'entretien .

Cette parcelle de faible largeur , classée en zone ND et en zone d'aléa fort au PPRI est en nature de pré .

Après enquête, compte tenu du niveau du marché immobilier local et des caractéristiques de la parcelle considérée , estimée libre d'occupation, la valeur vénale peut être fixée à **122 €** hors taxes et droits d'enregistrement.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire , l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur Général  
 et par délégation,  
 l'Inspecteur  
 Nelly EUVRARD .

*NE*